

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 novembre 2019 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)
 - 6.2. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
 - 6.3. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2019 (C.M. 176.4)
 - 6.4. Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
 - 6.5. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.6. Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2020
 - 6.7. Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2019
 - 6.8. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Programme des cadets de la Sûreté du Québec
 - 7.2. Installation d'une génératrice ou d'un branchement pour génératrice au centre de coordination
8. **Transport**
 - 8.1. Dépôt du certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$ (L.E.R.M 557)
 - 8.2. Résultat de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement
 - 8.3. Cercle de Fermières – Demande de modification aux heures de stationnement sur la rue de la Mer
 - 8.4. Services professionnels en génie civil pour des travaux de pavage sur la route Lepage
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Approbation du calendrier 2020 des collectes des matières résiduelles
 - 9.2. Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Nomination au sein du comité de coordination du Plan de développement local (PDL)
 - 10.2. Rencontre avec les membres du comité pour la sauvegarde du quai (2019-10-30 à 18h)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

- 11.2. Formation sur l'entretien des patinoires extérieures
- 11.3. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2019-2020
- 11.4. Approbation du 1^{er} budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
- 11.5. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour les infrastructures sportives et récréatives (terrains de volleyball, mini-golf et abris des joueurs)

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

- 13.1. Service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption (état de situation)
 - 13.2. Municipalité de Saint-Ulric – Modification au mécanisme des votes au sein des MRC
 - 13.3. Patinage libre pour la saison 2019-2020
- 14.** Période de questions du public
- 15.** Levée de l'assemblée

2019-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 novembre 2019 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation des procès-verbaux*

2019-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 octobre 2019 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2019-207 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 17 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'approuver le procès-verbal du 17 octobre 2019 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

Le conseiller au siège #5, Monsieur Alain Leprince, arrive et prend son siège à 20 h 03.
--

2019-208 APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2019

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2019 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	33 087.05 \$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500741 au #500773)	23 291.05 \$

Total des comptes

56 378.10 \$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que les membres du conseil concernés (maire et les conseillères aux sièges #2, #4) ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le conseiller au siège #5, Monsieur Alain Leprince, devra le faire à la prochaine séance régulière.

Pour ce qui des conseillères aux sièges #1, #3 et #6, la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil devra se faire au printemps 2020.

6.2 *Nomination du maire suppléant (C.M. 116)*

2019-209 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de nommer Madame Véronique Lamarre mairesse suppléante pour une période d'un (1) an avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont attachés et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Desjardins Caisse de Mont-Joli-Est de la Mitis lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 *Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2019 (C.M. 176.4)*

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2019.

6.4 *Établissement du calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)*

2019-210 CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2020**, qui se tiendront les **lundis** et qui débuteront à **20 h** :

13 janvier	3 février	2 mars	6 avril	4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	3 août	14 septembre	5 octobre	2 novembre	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 *Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes***2019-211 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité et un numéro d'urgence sera mis à la disposition des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.6 *Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2020***2019-212 AIDE FINANCIÈRE DE LA SADC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL EN 2020**

Considérant le désir de la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane de maintenir l'aide financière offerte afin d'assumer une partie des coûts annuels du bulletin municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane au montant de 500 \$ en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Cette société aura également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7 *Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2019***2019-213 UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES AU FONDS CARTIER, AU SURPLUS ACCUMULÉ, AUX RÉSERVES FINANCIÈRES ET DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Considérant les prévisions budgétaires de l'année financière 2019 adoptées en vertu de la résolution #2018-248;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'officialiser l'utilisation des sommes affectées ou réservées au budget de l'année financière 2019 suivantes :

- 95 538 \$ du Fonds Cartier 2019 aux activités de fonctionnement;
- 15 000 \$ du surplus accumulé aux activités de fonctionnement.

Une somme de 4 188 \$ provenant des revenus moins les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues municipales conformément au *Règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés*.

Une somme de 13 027 \$ provenant du manque à gagner des revenus sur les dépenses de fonctionnement sera affectée à la diminution de la réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques conformément au *Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées*.

Une somme de 7 435 \$ provenant des revenus de fonctionnement sera affectée au Fonds de roulement à titre de remboursement conformément aux résolutions #2017-139 et #2017-151.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8. Présentation et avis de motion – Projet de règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion que le projet de **Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle** sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Un dépôt et une présentation du projet de règlement en question sont également faits. Ce dernier sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité.

7.1. Programme des cadets de la Sûreté du Québec

Les élus ne manifestent pas d'intérêt à participer au programme des cadets de la Sûreté du Québec.

7.2. Installation d'une génératrice ou d'un branchement pour génératrice au centre de coordination

L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 a accordé l'aide financière demandée en vertu de la résolution #2019-188. Une soumission budgétaire pour l'installation de génératrice diesel au centre de coordination et d'hébergement temporaire a également été reçue. Le conseil municipal étudiera le dossier lors de la préparation budgétaire pour l'année financière 2020.

8.1. Dépôt du certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$ (L.E.R.M 557)

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, dépose le certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$. Considérant qu'aucune demande n'a été faite, le règlement est réputé approuver par les personnes habiles à voter. Il devra obtenir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8.2. Résultat de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement

2019-214 ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF DE MARQUE INTERNATIONALE MODÈLE WORKSTAR ANNÉE 2018

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement neuf en vertu de la résolution #2019-190;

Considérant que nous avons reçu qu'une seule (1) soumission conforme, soit la suivante :

- « Les Produits Métalliques AT inc. » de Matane au montant de 283 134.10 \$ plus les taxes.

Considérant que le *Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$* a été approuvé par les personnes habiles à voter le 30 octobre dernier et qu'il devra être approuvé par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* avant tout engagement de dépenses;

Considérant le délai de fabrication du camion de déneigement avec sa benne 4 saisons et ses équipements de déneigement;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter conditionnellement la soumission la plus basse, soit celle de « Les Produits Métalliques AT inc. » au montant de 325 533.44 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un camion de déneigement neuf de marque International modèle Workstar de l'année 2018. Cette acceptation sera effective seulement et dès que le *Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$* sera approuvé par le MAMH.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution ainsi qu'à immatriculer le nouveau véhicule auprès de la *Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)*.

Cette dépense d'investissement (dépense nette de 297 255.42 \$) sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 2019-07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. Cercle de Fermières – Demande de modification aux heures de stationnement sur la rue de la Mer

2019-215 DEMANDE DE MODIFICATION AUX HEURES DE STATIONNEMENT SUR LE RUE DE LA MER

Considérant que le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables demande dans une lettre datée du 15 octobre 2019 de prolonger à 4 heures la durée de stationnement en journée sur la rue de la Mer;

Considérant que depuis l'instauration de cette réglementation en vertu de la résolution #2019-156, la problématique de stationnement sur la rue de la Mer a été réglée;

Considérant que les membres du Cercle de Fermières ont accès à un stationnement propre à eux près de leur local;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'aviser le Cercle de Fermières que le conseil municipal maintient la réglementation actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. Services professionnels en génie civil pour des travaux de pavage sur la route Lepage

2019-216 MANDAT D'INGÉNIERIE À TETRA TECH POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA ROUTE LEPAGE

Considérant le mandat donné à la firme de génie-conseil Tetra Tech de Rimouski pour des services professionnels en lien avec des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et le 4^e Rang Ouest en vertu de la résolution #2018-160;

Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé le 5 mars 2019 en vertu de la résolution #2019-045;

Considérant que ces travaux prévus à la résolution #2019-067 n'ont pas été réalisés faute de financement du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

Considérant que le conseil municipal désire ajouter des travaux de pavage de la Route Lepage afin d'utiliser le solde disponible de la TECQ 2019-2023;

Considérant la proposition de services professionnels en génie civil reçu de Tetra Tech en date du 22 octobre 2019;

Considérant que ces services sont requis pour éventuellement lancer l'appel d'offres public nécessaire à la réalisation des travaux et estimer le coût des travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de mandater la firme de génie-conseil Tetra Tech de Rimouski pour la préparation des plans et devis, établir une estimation des coûts et effectuer la coordination et le suivi durant l'appel d'offres. Les honoraires professionnels seront facturés selon la méthode horaire et sont estimés à 5 600 \$ avant les taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, et le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sont autorisés à guider le mandataire retenu pour la préparation des documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Approbaton du calendrier 2020 des collectes des matières résiduelles*

2019-217 APPROBATION DU CALENDRIER 2020 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2020 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit des collectes tous les mercredis, soit en alternance entre la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables;

Considérant que ce calendrier prévoit 32 collectes des ordures ménagères pour l'année, puisqu'il prévoit spécifiquement une collecte par semaine des ordures ménagères pour la période du 24 juin au 16 septembre inclusivement;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le lundi 8 juin 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables*

Le 10 octobre dernier, le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* a donné son autorisation afin de renégocier le contrat de tri et de traitement des matières résiduelles avec Bouffard Sanitaire inc. Cette autorisation est conditionnelle au respect de certains éléments tels que la durée

restante du contrat actuellement en cours, la non-rétroaction du tarif majoré et le montant de la compensation fixé à 55 \$ la tonne métrique.

10.1. Nomination au sein du comité de coordination du Plan de développement local (PDL)

2019-218 NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ DE COORDINATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (PDL) 2015-2019

Considérant l'adoption du *Plan de développement local (PDL) 2015-2019* en vertu de la résolution #2015-101;

Considérant qu'il a lieu de mettre à jour les membres composant le comité de coordination du PDL nommés en vertu de la résolution #2018-201;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité de coordination du *Plan de développement local 2015-2019* :

- Monsieur Denis Santerre, maire;
- Madame Véronique Lamarre, conseillère municipale et membre de la Corporation de développement;
- Madame Gabrielle Trigaux, conseillère municipale;
- Madame Marie-Claude Saucier, conseillère municipale et membre de la Corporation de développement;
- Monsieur Jean Thivierge, membre de la Corporation de développement.

Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie, Madame Vanessa Caron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Rencontre avec les membres du comité pour la sauvegarde du quai (2019-10-30 à 18h)

Une rencontre a eu lieu entre le conseil municipal et les membres du comité pour la sauvegarde du quai le 30 octobre dernier.

11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

2019-219 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

Considérant l'ouverture du poste de préposé à l'entretien et à la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale en vertu des résolutions #2019-194 et #2019-195;

Considérant que nous avons reçu six (6) offres de services pour combler ce poste;

Considérant que deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue pour combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu retenir les services de Monsieur Jonathan Piché pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2019-2020. Il sera rémunéré selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 6) et sur une base de 40 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Ouvrir le centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal;
- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);

- Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfiques);
- Collaborer à l'organisation d'activités;
- Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
- Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
- Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
- Installer les buts (faire les trous au besoin);
- Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
- Opérer un tracteur avec son équipement;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 8 décembre 2019 au 21 mars 2020 inclusivement;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Formation sur l'entretien des patinoires extérieures

2019-220 FORMATION SUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Considérant que l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent offre une formation s'adressant aux intervenants municipaux, aux organismes, aux bénévoles et aux employés qui aménagent et entretiennent des patinoires extérieures;

Considérant que cette formation enseigne les méthodes d'entretien d'une patinoire, à la compréhension du processus de gel de la glace dans un environnement extérieur et l'impact des conditions météorologiques sur l'aspect mécanique et esthétique de la surface glacée;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'inscrire Monsieur Jonathan Piché à cette formation sur l'entretien de patinoires extérieures offerte par l'URLS à Rimouski le 19 novembre 2019 au coût de 30\$ plus les taxes.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2019-2020

2019-221 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2019-2020

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire au public pour la prochaine saison hivernale qui débute le 8 décembre 2019 et se termine le 21 mars 2020 comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2019-2020		
Journée	Après-midi	Soirée
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30

Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2019-2020			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2019-12-23	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2019-12-24	Mardi	13 h à 17 h	Fermé
2019-12-25	Mercredi	Fermé	Fermé
2019-12-26	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2019-12-27	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-12-28	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-12-29	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2019-12-30	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2019-12-31	Mardi	13 h à 17 h	Fermé
2020-01-01	Mercredi	Fermé	Fermé
2020-01-02	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-01-03	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2020-01-04	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2020-01-05	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-01-06	Lundi	Fermé	Fermé
2020-01-07	Mardi	Fermé	Fermé

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2020			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2020-03-02	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-03-03	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-03-04	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-03-05	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2020-03-06	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

L'employé responsable de l'entretien et de la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes de patinage des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général), l'employé pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, le site Internet de la municipalité, la page Facebook du service des loisirs intermunicipal de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer et, si possible, du comité des loisirs de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Approbation du 1^{er} budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2019-222 APPROBATION DU 1^{ER} BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 7 octobre 2019 le budget de l'année financière 2019 de l'*Office municipal d'habitation (OMH)* de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter le 1^{er} budget révisé 2019 en date du 7 octobre 2019 de l'OMH de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 2 505 \$ au lieu d'un montant initial de 2 521 \$. Cette révision budgétaire fait suite à la diminution des frais de CS au montant de 157 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour les infrastructures sportives et récréatives (terrains de volleyball, mini-golf et abris des joueurs)

Un appel de projets sera lancé sous peu par le gouvernement provincial dans le cadre du nouveau programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives. Le conseil municipal regardera la possibilité de présenter une demande pour l'aménagement d'un terrain de volleyball de plage, la réfection du terrain de mini-putt et l'aménagement de nouveaux abris (ou bancs) pour les joueurs du terrain de baseball.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Service de garderie municipale dans les locaux de l'école Assomption (état de situation)

À la suite de la modification tarifaire du service de garderie municipale en vertu de la résolution #2019-199, un seul enfant supplémentaire a été inscrit. Ceci porte le nombre d'inscriptions à quatre (4) enfants. Le conseil d'établissement de l'école Assomption sera rencontré afin de promouvoir davantage le service de garderie municipale et connaître les raisons du manque d'inscription.

2019-223 SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE – MAINTIEN DU SERVICE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2019-2020 ET 2020-2021

Considérant que la Politique familiale municipale 2018-2022 a comme objectif d'assurer un service de garderie scolaire afin d'attirer et maintenir les jeunes familles à Baie-des-Sables;

Considérant que le conseil municipal désire sécuriser les jeunes familles en assurant la disponibilité d'un service de garderie scolaire à l'école Assomption dans le futur;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que le conseil municipal prenne engagement de maintenir le service de garderie municipale jusqu'à l'année scolaire 2020-2021. Les dépenses seront prévues à même les prochains budgets et le déficit d'exploitation du service sera assumé à même les redevances éoliennes d'Énergie Bas-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. Municipalité de Saint-Ulric – Modification au mécanisme des votes au sein des MRC

2019-224 DEMANDE DE MODIFICATION AU MÉCANISME DES VOTES AU SEIN DES MRC

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric dénonce le pouvoir des villes centres dans le processus décisionnel des MRC et demande au *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* d'intervenir en vertu de sa résolution #2019-226 adoptée le 7 octobre 2019;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ulric demande également l'appui des municipalités locales dans cette démarche;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'appuyer la Municipalité de Saint-Ulric dans cette démarche en vue de faire diminuer le poids politique d'une ville centre dans le processus décisionnel d'une MRC.

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

13.3. Patinage libre pour la saison 2019-2020

L'heure du patinage libre à la patinoire municipale sera fixée de 13 h à 14 h les samedis et dimanches comme dans les années passées.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Service de garderie municipale (tarif pour les sporadiques);
- Stationnement sur la rue de la Mer;
- Mécanisme des votes au sein de la MRC;
- Diverses améliorations à apporter au centre communautaire (panneau de la cantine, supports muraux pour balai et vadrouille, plateau récepteur au plancher, tablettes et linge à vaisselle pour la cuisine);
- Diverses réparations à effectuer au quai (base du mât et fil électrique).

15. Levée de l'assemblée

2019-225 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire